

L'école de Lombise ne survivra pas

HAINAUT Les locaux de Saint-Vincent de Paul étaient prêtés depuis 1838

- La petite école libre de Lombise va définitivement fermer ses portes le 30 septembre.
- Ainsi en a décidé la justice, via un arrêté d'expulsion.
- Les propriétaires, les Janssen de la Boëssière-Thienne, disent vouloir remplacer le vieil établissement scolaire par des logements à caractère social.

C'est par un communiqué plein d'amertume que le pouvoir organisateur de l'école fondamentale libre de Lombise, dans le Hainaut, annonce que son combat s'arrête. Et qu'il est perdu.

Le Soir vous avait raconté l'histoire de cette très ancienne école, située dans une entité champêtre de Lens, qui était depuis plusieurs années en conflit avec les propriétaires des murs : les frères Marc-Eric et Cyril Janssen de la Boëssière-Thienne. Héritiers de la vieille noblesse du Hainaut – les Thienne – et d'une puissante famille industrielle – les Janssen.

Cyril est administrateur de la Financière de Tubize, actionnaire majoritaire d'UCB, la grande entreprise pharmaceutique du Bel 20 fondée par son arrière-grand-père. Marc-Eric, lui, est notamment membre du conseil d'administration de Solvac. Tous deux ont hérité du splendide château de Lombise.

« Nous avons proposé de rénover leur bâtiment qu'ils n'entretenaient plus » PRÉSIDENTE DU P.O.

Depuis 2011, ils réclamaient un loyer de la part de l'établissement Saint-Vincent de Paul. L'ASBL qui pilotait l'école, elle, arguait que les lieux étaient prêtés de génération en génération depuis 1838 – ce qu'on appelle un commodat, en droit.

La justice en a décidé autrement, déboutant l'école de Lombise à deux reprises, et fixant l'arrêté d'expulsion au 30 septembre prochain. Les tribunaux ont reconnu le total droit de propriété aux héritiers.

Au mois de juillet, le pouvoir organisateur (PO) avait lancé des recherches tous azimuts pour trouver des locaux transitoires. Sans succès.

« Soixante-cinq enfants heureux, six enseignants dynamiques, trois responsables chaleureuses de la surveillance et de l'entretien, une quarantaine de familles engagées, un vil-

lage... perdent définitivement un lieu d'apprentissage de qualité et un emploi de proximité », se lamentent dans un communiqué Marie-Françoise Calicis-Carlier et Nicole Tonneau, membres du PO et du corps enseignant. Elles ajoutent : « C'est donc avec une profonde tristesse et beaucoup d'amertume que nous vous annonçons que Goliath, le monde froid de la finance, a définitivement gagné contre le valeureux David au grand cœur. »

Lors de l'audience en appel qui s'était tenue à Mons fin mai, l'avocate des frères Janssen expliquait que ses clients vivaient « une situation de spoliation, une expropriation de fait. Ils ne font pas œuvre philanthropique. Leur projet de créer des logements à caractère social, intergénérationnel, serait tout aussi bénéfique pour la commune », expliquait M^e Deschuyteneer.

Autre son de cloche du côté de feu l'école Saint-Vincent de

Paul : « Les riches financiers Janssen (...) renient ainsi définitivement la généreuse tradition qui liait leurs ancêtres à l'école et au village de Lombise et ce, dans leur unique intérêt lucratif. »

La présidente du pouvoir organisateur a précisé au Soir qu'elle « n'avait pas attendu passivement une gratuité à perpétuité ». Elle précise : « Nous avons proposé aux Janssen de rénover sans frais pour eux – et cela grâce aux subsides de la Communauté française et à des dons (ou emprunt) – leur bâtiment très vétuste qu'ils n'entretenaient plus. »

Elle ajoute : « De plus, vu la menace d'expulsion, nous étions en train de finaliser un plan de construction d'une nouvelle école, mais il nous fallait encore quelques années pour la réaliser sur un terrain de la fabrique d'église de Lombise. » ■

LOUIS COLART

témoignages « Chaque enfant était connu »

L'école du village, Virginie Civio n'aurait pas pu la louper. Il y a onze ans, elle s'installe avec son mari dans une maison de Lombise... juste en face de la petite école vieille de plus de 170 ans. « Nous sommes tombés amoureux de la région, raconte cette mère de deux garçons, et nous voulions vraiment bien nous y intégrer. Pas question que le village ne soit qu'un dortoir pour nous ! » Dans cette logique, le couple s'implique dans la vie du hameau et inscrit ses enfants à

l'école de l'autre côté de la rue.

Un établissement pas comme les autres, qui a su séduire Virginie : « On s'y sentait bien : les classes ne comptaient pas beaucoup d'élèves. Ici, chaque enfant avait un prénom et il était connu de tous, de la première maternelle à la sixième primaire. Cela nous a permis de connaître nos voisins. C'est aussi à ça que sert une école : à faire vivre un village.

Sans ce type de petites structures, les relations entre voisins sont

plus difficiles. Ou alors, on crée une "journée des voisins" artificielle, une fois par an... »

Jusqu'au bout, les parents y ont cru. L'école avait remis un projet pour construire une nouvelle installation. Cela aurait pris quelques années, mais l'institution espérait trouver une solution provisoire d'ici là. Les locaux envisagés n'étant pas conformes et la rentrée scolaire approchant, le pouvoir organisateur a déclaré forfait.

« Honnêtement, j'étais persuadée que l'école allait simplement déménager, admet Virginie. Le sentiment qui domine est le dégoût ; on y croyait tous... » Dimanche après-midi, Virginie et son mari n'avaient pas encore annoncé la mauvaise nouvelle à leurs enfants de sept et neuf ans.

« Entre parents, on va se soutenir. On aimerait que les enfants retrouvent au moins un de leurs copains de classe dans leur nouvelle école. Mais j'ai aussi peur qu'on

joue des coudes entre nous pour inscrire nos enfants dans la bonne école... »

Marie-Françoise Carlier, la directrice du PO, est sous le choc, elle qui suit le dossier depuis quatre ans : « *Le 26 juin, nous étions atterrés par le jugement. On ne s'attendait pas à autant de*

dureté. Jusque dans les années 85, la famille Janssens mettait ses locaux à disposition gratuitement. Puis, au décès de la mère, les deux fils ont exigé un loyer aux religieuses. Lorsque la dernière sœur est partie en 2009, ils

nous ont laissé occuper les locaux sans rien demander pendant

deux ans. Le plus jeune fils nous avait donné sa parole... Puis le frère aîné est revenu à la charge. Quand nous l'avons rencontré en 2011, il est arrivé et nous a lancé : "Ou bien vous payez le loyer, ou bien c'est dehors ! Je n'ai qu'une minute à vous consacrer." »

Ce week-end, c'est donc « *la mort dans l'âme* » que le PO a annoncé la nouvelle aux parents. « *On espère toujours un miracle : un peu de clémence de leur part ou un bâtiment qu'on nous proposerait... Mais nous devions être honnêtes avec les parents. A l'heure où on prône la proximité, les courtes distances, cette décision de justice vient fermer une*

des dernières écoles de village. Ici, tout le monde se connaît, chacun mettait la main à la pâte... Nous avions conscience de notre privilège. » ■

E.BI.